

Vœu déposé par le Groupe des Elus Verts pour le conseil municipal du jeudi 15 janvier 2009 : Nécessité d'un suivi épidémiologique de la population en raison du risque sanitaire de la diffusion des ondes électromagnétiques

Les projets d'installation de nouveaux émetteurs de diffusion d'ondes électromagnétiques (radio-électriques ou hertziennes) sur notre territoire ou à sa périphérie entraînent une inquiétude croissante de la population.

Les citoyens villeneuvois se posent des questions tout à fait légitimes concernant les risques sanitaires de ces émissions. Emissions dues aux ondes des antennes de la téléphonie 2G, 3G, des téléphones portables, de la TNT, d'émetteurs divers non soumis à autorisation tel que le Wifi, T NT, Wimax, Bluetooth, téléphone sans fil DECT ...

L'accumulation de la diffusion d'ondes électromagnétiques atteint un niveau critique qui oblige à réagir et à anticiper tout risque sanitaire potentiel.

Nous avons connu : le nuage de Tchernobyl qui s'était arrêté à notre frontière; le scandale du sang contaminé, la vache folle, l'amiante.

Aujourd'hui les effets sur la santé de ces ondes et de leur accumulation sont très peu étudiés et ne font pas consensus, voire même sont contradictoires.

Les études menées à l'étranger, qui ne sont pas prises en compte par les autorités d'Etat nous inquiètent et nous incite à la prudence.

Certaines se veulent rassurantes, d'autres beaucoup plus alarmantes. Il est donc nécessaire d'approfondir la réflexion et d'adapter nos attitudes vis-à-vis des émissions d'ondes électromagnétiques en général. Le manque de transparence amène une défiance naturelle, notamment lorsque, en arrière plan il existe d'importants enjeux économiques.

Le plus visible actuellement est la pression des opérateurs de téléphonie mobile. Cette pression est importante sur les consommateurs pour créer de nouveaux besoins. Ces nouveaux besoins vont nécessiter l'installation de nouveaux émetteurs dans des périmètres de plus en plus rapprochés, surtout dans un tissu urbain dense en population, multipliant les fréquences utilisées.

Cette pression est inquiétante tant pour l'impact qu'elle a sur le budget de nombreux ménages que sur l'impact sanitaire de ces mêmes ménages.

Elle ne correspond qu'aux aspirations du modèle économique développé par ces opérateurs qui prennent en « otage » la population. Nous ne nions pas l'intérêt de ces nouvelles technologies mais leur déploiement rapide n'est pas tolérable si l'impact sanitaire n'est pas connu, identifié précisément.

Pour protéger la population, le maire n'a toujours pas les moyens de contrôles nécessaires et suffisants d'interdictions d'installation d'émetteurs, en état actuel de la réglementation.

Aussi **le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq réuni le 15 janvier 2009 :**

- ***Demande à Mr le Préfet du Nord et à Mr le Président de la Région Nord Pas-de-Calais:***
 - ***Une enquête épidémiologique santé/environnement portant sur l'ensemble de la population de notre territoire.***
 - ***De prendre les moyens pour diffuser auprès de la population l'information sur les risques notamment pour les jeunes enfants***

- ***Demande à Mr le Préfet du Nord***
 - ***D'associer le maire de Villeneuve d'Ascq ou son représentant à l'instance départementale de concertation prévue par le décret du 16 octobre 2001***